

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

REUNION DU 27 mars 2023 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Jean-Louis CANOVA, conseiller départemental de la Meuse, Président du CLIS,
- M. Denis STOLF, personnalité qualifiée, vice-président,
- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller départemental de la Haute-Marne, trésorier,
- Mme Danielle COMBE, conseillère départementale de la Meuse,
- Mme Sylvie ROCHON, conseillère départementale de la Meuse,
- M. Benoît DEJAIFFE, conseiller départemental de la Meuse,
- M. Damien THIÉRIOT, conseiller départemental de la Haute-Marne,
- M. Jean-Luc GAILLARDIN, commune de Dammarie sur Saulx,
- Mme Claire PEUREUX-VALANT, commune de Paroy sur Saulx,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC,
- M. Yves THERIN, MEDEF,
- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop 55,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- M. Jacques LERAY, CEDRA,
- M. Christophe SIMON, représentant M. le Préfet de la Meuse,
- M. Mathieu RIQUART, ASN,
- M. Patrice TORRES et Mme Martine HURAUT, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET et Mme Sandrine JEAN DIT PANNEL, CLIS.

Etaient représentés :

- M. Didier GROSJEAN, maire de Montiers sur Saulx,
- M. Jean-Pierre MALASPINA, commune de Poissons,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA.

Etaient excusés :

- M. Franck MENONVILLE, sénateur de la Meuse,
- M. Franck RAIMBAULT, conseiller départemental de la Haute-Marne,
- M. Jean-Michel GUYOT, maire de Ligny en Barrois,
- M. Louis LODE, commune d'Horville en Ornois,
- M. Jean-François MARECHAL, maire de Saudron,
- M. Yannick RICHARD, maire d'Osne le Val,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- Mme Laetitia FAUGIERES, CLIS.

Etaient invités :

- Madame Charlotte LEDUC, députée,
 - Mme Juliette GEOFFROY, suppléante de M. LERAY,
 - Mme Régine MILLARAKIS, MNE,
 - M. Jean-Marie HANOTEL, MNE, suppléant de Mme FRANÇOIS,
 - M. Michel PELTIER, suppléant de M. COUDRY,
 - M. Christophe PETITJEAN, commissaire aux comptes.
-

1) Approbation du PV du CA du 30 janvier 2023

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30 janvier 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins une abstention (Mme FRANÇOIS).

2) Arrêté des comptes 2022

M. OLLIVIER présente les documents financiers (ci-joint).

En réponse à Mme FRANÇOIS, qui s'interroge sur le coût relativement élevé par les locations et frais des deux locaux situés l'un à Bure et l'autre à Bar le Duc, M. CANOVA rappelle que les locaux du CLIS à Bar le Duc sont utilisés à la fois comme bureau et comme salle de réunion, notamment par les commissions « Communication » et « Environnement-santé », et qu'une partie des archives y sont entreposées. La proximité de la gare est également un plus, lorsque des intervenants viennent de l'extérieur. M. JAQUET indique que la commune de Bure envisage d'aménager des sanitaires dans le bâtiment attenant au lavoir avec un accès direct depuis les locaux du CLIS.

Mme FRANÇOIS s'interroge sur la production intellectuelle du CLIS au regard du budget annuel et du fait que des expertises indépendantes ont été entreprises par le passé mais que cela n'est plus le cas. Il est rappelé que le CLIS met à disposition du public, notamment via le site internet, tous les documents relatifs aux travaux de l'AG, du CA et des commissions, ainsi que les rapports d'expertise réalisés pour le compte du CLIS. A cela s'ajoute la diffusion de la Lettre du CLIS.

L'étude de la DAC devrait par ailleurs générer de nouvelles demandes d'expertise, certaines étant déjà identifiées (tenue des matériaux, analyse de l'état zéro radiologique et du suivi). Pour M. DEJAIFFE, les besoins en eau du territoire, y compris ceux liés au projet (l'eau devenant une sérieuse préoccupation selon M. OLLIVIER), pourraient également faire l'objet d'une étude

spécifique. MM. CANOVA et THIERIOT estiment que cela va au-delà du champ d'action du CLIS et que ce sujet est déjà traité par les départements.

Quoi qu'il en soit, M. FLEURY propose que les commissions fassent remonter les points précis sur lesquelles elles estiment qu'une expertise est nécessaire, en essayant ensuite de chiffrer le coût global pour le CLIS.

Sans autre observation, les membres du CA adoptent l'arrêté des comptes 2022 à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins deux abstentions (Mme FRANÇOIS et M. LERAY).

3) Rapport d'activités

M. CANOVA présente le rapport d'activités 2022 (ci-joint), qui montre un retour à un rythme normal après les deux années marquées par la crise sanitaire.

4) Programme d'activités et budget prévisionnel 2023 (ci-joints)

M. CANOVA signale que la proposition de programme diffusée aux membres a été complétée à la suite de la réunion du comité de liaison CLIS/ANDRA du 23 mars, avec les visites à Soulaines et à Froncles (installation POMA avant démontage).

5) Questions diverses

M. JAQUET précise qu'à la suite de la désignation par l'Assemblée Nationale de deux nouveaux députés au CLIS, Mme LEDUC (Moselle) et M. SCHELLENBERGER (Haut-Rhin), il est nécessaire de procéder au renouvellement du représentant des 4 parlementaires au CA (actuellement M. MENONVILLE).

A Bure, le 16 mai 2023

Le Président,



Jean-Louis CANOVA